

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Page 1/18

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 8 JUIN 2020

L'an Deux mil vingt, le 8 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 3 Juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, en Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mmes BASCOP V. - BURGEVIN C.

MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N. - CAUDE J. - DUMAS D. -
LANCELOT G.-LELIÈVRE G.- THIERRY A.- THILLOU D.

M. MASSON C. *ayant rejoint la séance avec un léger retard et donné pouvoir à Mme BASCOP V. dans l'intervalle de 10 minutes.*

Secrétaire de séance : M. THIERRY A.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2020

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 10 Février 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

DÉPARTEMENT

DU LOIRET

ARRONDISSEMENT
DE MONTARGIS

Effectif légal
du conseil syndical

12

EPCI :

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (S.M.A.E.P.)
de Chevillon sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard.

syndicats de communes

syndicat mixte fermé

Élection du Président
et des Vice-Présidents

PROCÈS-VERBAL N° D05-2020

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an Deux mil dix vingt, le 8 Juin à 18 heures 30 minutes,

en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du SMAEP de Chevillon sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard, Villemoutiers, Vimory, légalement convoqué le 3 Juin 2020, à la salle polyvalente de Chevillon sur Huillard.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D05-2020

Page 2/18

Étaient présents les conseillers syndicaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case), par ordre alphabétique pour chacune des communes membres :

M. BIHOREAU Patrice	M. THIERRY Alain	M. DUMAS Denis
M. BLANCHE Noël	Mme BURGEVIN Christiane	M.MASSON Christophe
M. BOURILLON Christian	M. LANCELOT Gérard	
M. CAUDE Julien	M. THILLOU Davy	
M. LELIÈVRE Gérard	Mme BASCOP Valérie	

Absent excusé : Léger retard de M. MASSON Christophe, ayant donné pouvoir à Mme BASCOP Valérie dans l'intervalle de 10 minutes.

1. Installation des conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BOURILLON Christian, président (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M THIERRY Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical, M. LELIÈVRE Gérard a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

.../...

¹ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D05-2020

Page 3/18

2.2. Constitution du bureau

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins : M. BOURILLON Christian et M. LELIÈVRE Gérard.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue ² : 7

2.5 Proclamation de l'élection du président

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BOURILLON Christian	12	Douze

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Monsieur BOURILLON Christian a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Le Président, nouvellement élu, remercie le doyen du conseil syndical pour le bon déroulement des opérations électorales et prend immédiatement ses fonctions de président du conseil syndical. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre de vice-présidents et leur élection.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. BOURILLON Christian élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à **3** le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- f. Majorité absolue ⁴ : 7

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D05-2020

Page 5/18

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LELIÈVRE Gérard	12	Douze

Monsieur LELIÈVRE Gérard a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- Majorité absolue ⁴ : 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. LANCELOT Gérard	12	Douze

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur LANCELOT Gérard a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

3.3 Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- Majorité absolue ⁴ : 7

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D05-2020

Page 6/18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BASCOP Valérie	12	Douze

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame BASCOP Valérie a été proclamée troisième vice-présidente et a été immédiatement installée.

3.4 Élection des 2 autres délégués titulaires pour chacune des 4 Communes membres :

En application de l'arrêté préfectoral du 30 Août 2010, le nombre de délégués titulaires du SMAEP, pour chacune des communes membres est fixé à **3**, (y compris le président et les 3 vice-présidents).

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 12
- Majorité absolue ⁴ : 7

3.4.2 Proclamation de l'élection des 2 délégués titulaires pour la Commune de Chevillon sur Huillard :

En référence à la délibération N° 19-2020 du 25 Mai 2020 émanant de la Commune de Chevillon sur Huillard,

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BIHOREAU Patrice	12	Douze
M. BLANCHE Noël	12	Douze

Monsieur BIHOREAU Patrice et Monsieur BLANCHE Noël ont été proclamés membres titulaires et ont été immédiatement installés.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D05-2020

Page 7/18

3.4.3 Proclamation de l'élection des 2 délégués titulaires pour la Commune de Saint Maurice sur Fessard :

En référence à la délibération N° D2020_28 du 2 Juin 2020 émanant de la Commune de Saint Maurice sur Fessard,

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CAUDE Julien	12	Douze
M. THIERRY Alain	12	Douze

Monsieur CAUDE Julien et Monsieur THIERRY Alain ont été proclamés membres titulaires et ont été immédiatement installés.

3.4.4 Proclamation de l'élection des 2 délégués titulaires pour la Commune de Villemoutiers :

En référence à la délibération N° 262020 du 2 Juin 2020 émanant de la Commune de Villemoutiers,

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BURGEVIN Christiane	12	Douze
M. THILLOU Davy	12	Douze

Madame BURGEVIN Christiane et Monsieur THILLOU Davy ont été proclamés membres titulaires et ont été immédiatement installés.

3.4.5 Proclamation de l'élection des 2 délégués titulaires pour la Commune de Vimory :

En référence à la délibération du 23 Mai 2020 émanant de la Commune de Vimory,

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DUMAS Denis	12	Douze
M. MASSON Christophe	12	Douze

Monsieur DUMAS Denis et Monsieur MASSON Christophe ont été proclamés membres titulaires et ont été immédiatement installés. .../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

4. Observations et réclamations ³

Page 8/18

Néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 Juin 2020, à dix-neuf heures trente minutes, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller syndical le plus âgé, les 2 assesseurs et le secrétaire.

³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 10/18

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL SYNDICAL AU PRÉSIDENT (D06)

Monsieur le Président expose l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant, au Conseil Syndical, la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient d'appliquer ce texte, après en avoir donné lecture.

Afin de faciliter la bonne administration syndicale, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de donner au Président les délégations suivantes :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leur(s) avenant(s), lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Suivi et réception des travaux relatifs au réseau d'eau potable.
- Rendre compte lors de chaque réunion de Conseil Syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir, selon l'article L.5211-10 du C.G.C.T.

INDEMNITÉ DE FONCTIONS DES ÉLUS (D07)

En référence à la délibération D14 du 28 Mai 2019, fixant l'indemnité de fonctions des élus,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ADOpte à compter de la prise de fonctions des élus, soit le **8 Juin 2020**, le barème fixé en application du de la note ministérielle d'information NOR TERB1830058N du 9 janvier 2019 et du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, prévu par les articles L.5711-1, L.5211-12 et R.5212-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le barème des indemnités de fonctions brutes mensuelles des Présidents et des Vice Présidents des Syndicats mixtes "fermés", établi selon les valeurs du point d'indice brut 1027 au 1^{er} Janvier 2019 intitulé "l'indice brut terminal de la fonction publique"

Considérant les indemnités brutes mensuelles des Présidents et Vice-Présidents d'un Syndicat mixte fermé,

PROPOSE les indemnités actualisées selon "l'indice brut terminal de la fonction publique" selon le tableau ci-annexé, soit :

- 12.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités de fonction mensuelles du Président,
- 4.65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités de fonction mensuelles des Vice-Présidents.

Ces indemnités suivront la réactualisation des barèmes selon circulaire établie par la Préfecture.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 11/18

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSÉ PAR Mme BRÉGÈRE-MAILLET - LE TRÉSORIER RECEVEUR (D08)

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge*,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2019** et les décisions modificatives s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2019** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2019**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (D09)

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les résultats cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>Section FONCTIONNEMENT</u>	414 432.93 €	394 787.17 €	+ 19 645.76 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	59 244.13 €	75 060.70 €	- 15 816.57 €
	=====	=====	=====
	473 677.06 €	469 847.87 €	+ 3 829.19 €

Après délibération, le Conseil Syndical :

- . CONFIRME le vote du compte administratif 2019, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et
- . CERTIFIE que Monsieur le Président étant sorti de la séance, le compte administratif 2019 a été présenté en séance conformément à la réglementation sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge*.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 12/18

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (D10)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TERMINAL DE RELÈVE COMPTEURS (D11)

Monsieur le Président expose l'opportunité d'acquérir un nouveau Terminal dédié à la relève des compteurs d'eau potable.

Après analyse des propositions commerciales et techniques remises par les 3 Sociétés :

ITRON à Saint Priest (69800) selon Offre Saas Niveau 1 du 20/11/2019 :

- Fourniture tablette Android Abonnement annuel SaaS
- Redevance annuelle licence logiciel mobile Android
- Formation et préparation des équipes de relève (1 jour)
- Système Temetra avec hébergement externalisé

MONTANT TOTAL H.T. ... **4 990.00 € HT**

+

Abonnement 1^{ère} année, pour : ... **940.00 € HT**

- 250 compteurs en radio relève et
- 1 950 compteurs en relève manuelle

Années suivantes :

Coût annuel pour tous les compteurs en radio relève ... **2 200.00 € HT**

NOTA : Aucune maintenance de la tablette dans proposition ITRON.

↳ ZENNER à Le Palais sur Vienne (87410) selon Devis DE1900796 du 12.11.2019 (valable 3 mois) :

MONTANT TOTAL H.T. la Première année ... **4 820.00 € HT**

Coût 1^{ère} année :

Maintenance logiciel Tourmaline (250.00 € HT offert) ... **0.00 € HT**

Années suivantes :

Coût annuel si besoin ... **540.00 € HT**

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D11 (suite)

Page 14/18

NOTA : Maintenance de la tablette incluse dans proposition ZENNER.

↳ DIEHL à Saint-Louis (68304) selon proposition par courriel du 17.11.2019 :

MONTANT TOTAL H.T. la Première année ... **8 762.00 € HT**

Maintenance pour 3 ans - Montant total ... **950.00 € HT**

NOTA : Aucune maintenance de la tablette dans proposition DIEHL.

↳ SEGILOG selon propositions N° 2019/11/AROG/18 du 15.11.2019 et N° 2020/01/AROG/07 du 10.01.2020

Interface de communication Tablette Android Diopbase

ou Tablette DIEHL SYSTEMS ... **775.00 € HT**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la Société Compteurs ZENNER, dont la dépense sera mandatée à l'article 2158 en *Section Investissement*, pour un montant H.T. s'élevant à ... 4 820.00 € (**5 784.00 € TTC**) ainsi que SEGILOG pour l'interface de communication de la Tablette android Diopbase dont le montant H.T. s'élève à ... 775.00 € (**930.00 € TTC**).

Ces dépenses seront mandatées à l'article 2158 en *Section Investissement*

ATTESTE que la durabilité de ces achats est supérieure à un an et décide de porter ces acquisitions en investissement avec un amortissement sur 5 ans.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à ces acquisitions.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR (D12)

Considérant l'échéance du contrat de location du Photocopieur SHARP MX 2314 au 20 Juillet 2020 (depuis Novembre 2013),

Après analyse des propositions commerciales et techniques remises par les 3 Sociétés :

↳ Ets LERAY (45140 INGRÉ) selon offres du 07.04.2020, pour :

Photocopieur KYOCERA TASKalfa 2553ci

- Vente du matériel - Prix net après remise et reprise déduites ... 2 780.00 € HT

- Location du matériel : 20 loyers trimestriels (remise) ... 3 500.00 € HT

Soit 20 loyers à 175.00 € HT le trimestre = 5 ans.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D12-2020

Page 15/18

- Maintenance et consommables :

. Maintenance matériel, par trimestre	...	45.00	€ HT
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Noir inclus)	...	0.0049	€ HT
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Couleurs inclus)	...	0.058	€ HT
- Participation aux frais de mise en service, paramétrages, Formation	...	290.00	€ HT

TOTAL HORS TAXES ACQUISITION KYOCERA ... 3 070.00 € HT

Photocopieur SHARP MX-2651

- Vente du matériel - Prix net après remise et reprise déduites	...	2 880.00	€ HT
- Location du matériel : 20 loyers trimestriels (remise) Soit 20 loyers à 180.00 € HT le trimestre = 5 ans.	...	3 600.00	€ HT
- <u>Option</u> : Kit sécurité Normes RGPD :			
<i>Prix de Vente</i>	...	480.00	€ HT
<i>Ou</i>			
<i>20 Loyers trimestriels à 30.00 € HT, soit</i>	...	600.00	€ HT

- Maintenance et consommables :

. Maintenance matériel, par trimestre	...	45.00	€ HT
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Noir inclus)	...	0.0049	€ HT
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Couleurs inclus)	...	0.0525	€ HT
- Participation aux frais de mise en service, paramétrages, Formation	...	290.00	€ HT

TOTAL HORS TAXES ACQUISITION SHARP ... 3 170.00 € HT

↪ M2R Printing System (45100 ORLEANS) selon offre IR C3525i du 28.04.2020,
pour :

Photocopieur CANON

- Vente du matériel - Prix net	...	3 200.00	€ HT
- Location du matériel : 20 loyers trimestriels Soit 20 loyers à 185.30 € HT le trimestre = 5 ans.	...	3 706.00	€ HT
- <u>Maintenance et consommables</u> :			
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Noir inclus)	...	0.004	€ HT
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Couleurs inclus)	...	0.040	€ HT

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../... D12-2020

Page 16/18

- Participation aux frais de mise en service, paramétrages, Formation	... 190.00 € HT
TOTAL HORS TAXES ACQUISITION CANON	... 3 390.00 € HT

↪ KONICA MINOLTA DACTYL BURO (18000 BOURGES) selon offre du 16.05.2020 et dernière offre du 08.06.2020, pour :

Photocopieur KONICA MINOLTA BHC 250i

- Vente du matériel selon offre du 16.05.2020	... 3 935.00 € HT
- Dernière proposition du 08.06.2020	... 3 100.00 € HT
- Location du matériel : 20 loyers trimestriels à 220.00 € H.T.	... 4 400.00 € HT
<u>Maintenance et consommables :</u>	
. Maintenance matériel, par trimestre (inclus)	
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Noir inclus) Dernière proposition du 05.06.2020	... 0.0059 € HT ... 0.004 € HT
. Coût unitaire Copie ou Page (toner Couleurs inclus) Dernière proposition du 05.06.2020	... 0.059 € HT ... 0.040 € HT
TOTAL HORS TAXES ACQUISITION KONICA MINOLTA	... 3 100.00 € HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de KONICA MINOLTA pour le Photocopieur Konica Minolta BHC 250i au prix de ... 3 100.00 € H.T. (soit **3 720.00 € TTC**).

PROPOSE de mandater l'acquisition de ce Photocopieur à l'article 2158 ~Section Investissement~ et les factures trimestrielles de consommables à l'article 6156 ~Section Exploitation~

ATTESTE que la durabilité de cet achat est supérieure à un an et décide de porter cette acquisition en investissement avec un amortissement sur 5 ans.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

RENOUVELLEMENT CERTIFICAT ELECTRONIQUE POUR LA DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE PUBLIQUE LOCALE ET DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES (D13)

Dans le cadre de l'expiration du certificat électronique CertEurope au 12 Juillet 2020 nécessaire à la dématérialisation de la chaîne comptable publique locale (PES V2) et à la télétransmission des actes en préfecture, le prestataire informatique SEGILOG du Groupe Berger-Levrault a remis la proposition suivante :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 17/18

D13-2020

Certificat carte CERTEUROPE Téléprocédure RGS ** nominative, établi au nom du Président permettant la signature électronique, valable 3 ans, pour un **coût H.T. de 450.00 € (soit 540.00 € T.T.C.)**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir ladite proposition de SEGILOG,

PROPOSE de mandater cette dépense en *Section Exploitation* à l'article 651.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2 200 COMPTEURS EN RADIO-RELEVÉ SUR 3 OU 4 ANS À COMPTER DU PRINTEMPS 2021 :

Monsieur le Président donne lecture des 3 propositions financières remises par les fournisseurs :

↳ ITRON à Saint Priest (69800) selon Offre Saas Niveau 1 du 20/11/2019 :

MONTANT TOTAL sur 3 ou 4 ans	...	150 604.00 € HT
Dont Clapets anti retour		

↳ ZENNER à Le Palais sur Vienne (87410) selon Devis DE1900796 du 12.11.2019 (valable 3 mois) :

MONTANT TOTAL H.T. sur 3 ou 4 ans	...	134 900.00 € HT
+ Clapets anti retour <i>offerts</i> .		

↳ DIEHL à Saint-Louis (68304) selon proposition par courriel du 17.11.2019 :

MONTANT TOTAL sur 3 ou 4 ans	...	146 450.00 € HT
+ Clapets anti retour	...	5 624.00 € HT
		=====
TOTAL	...	152 074.00 € HT

Une analyse plus précise sera réalisée lors du prochain Conseil, avec recrutement d'un agent contractuel dédié à l'installation desdits compteurs, et investissement pour un véhicule en 2021.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 18/18

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 (D14)

Monsieur Le Président a présenté à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2020, qui a été adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 12 suffrages exprimés dont 12 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les montants cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES
<u>Section EXPLOITATION</u>	498 883.51 €	498 883.51 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	676 941.80 €	676 941.80 €
	=====	=====
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET	1 175 825.31 €	1 175 825.31 €

Après délibération, le Conseil Syndical CONFIRME l'adoption du Budget Primitif 2020 dans son intégralité, voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019, après le vote du compte administratif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BASCOP évoque la présence des gens du voyage installés pendant 2 semaines à l'aérodrome et sur le stade depuis 3 semaines sur la Commune de Vimory, engendrant une consommation d'eau potable de l'ordre de 40 m³/jour.
- Les élus s'accordent sur la date du prochain Conseil qui sera à définir pour Fin Septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante minutes.